



Accès à la qualification

Métiers de l'animation

Sessions 2014 – 2015

Objectifs de la formation

Cette formation concerne des personnes qui ont un projet professionnel lié aux métiers de l'animation. Elle permettra aux stagiaires :

- de structurer leur projet professionnel,
- de connaître l'environnement professionnel de l'animation,
- d'acquérir les connaissances de base de l'animation : connaissance des publics, cadre réglementaire, techniques d'animation.

A l'issue de la formation, les stagiaires s'orienteront :

- soit vers des expériences professionnelles complémentaires,
- soit vers une formation qualifiante BPJEPS (voir verso).

La formation prépare au certificat de formation (générale ou perfectionnement) du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur.

Public concerné

Cette formation s'adresse aux demandeurs d'emploi orientés par le réseau des Missions Locales.

Pré-requis

Il est demandé pour pouvoir rentrer en formation :

- un niveau d'étude 3^{ème}, CAP ou BEP,
- 3 mois d'expérience dans l'animation souhaité
- d'avoir élaboré un projet professionnel dans le secteur de l'animation.

Les démarches d'entrée en formation

- Les candidats sont orientés par les Missions Locales
- Les candidats sont conviés à une journée d'information et d'inscription.

Le dossier d'inscription comprendra :

- Un curriculum vitae
 - Une lettre de motivation
 - Les justificatifs et attestations d'expérience dans l'animation
 - Une copie des diplômes obtenus et/ou le justificatif de la dernière classe suivie
- Les candidats sont conviés à une journée de tests écrits et à un entretien de motivation.

Financement et rémunération

a) Frais de formation

Ils sont pris en charge par le Conseil Régional d'Ile-de-France et par le Fonds Social Européen.

b) Rémunération pendant la formation

- Rémunération dans le cadre d'une allocation de Pôle emploi.
- Ou rémunération par l'Agence de services et de paiement (Nombre de places limité) :
 - > moins de 18 ans : 130,34€
 - > de 18 à 20 ans : 310,39€
 - > de 21 à 25 ans : 339,35€



Accès à la qualification 2014-2015



La formation

Durée

La formation se déroule sur deux mois :

- 180 heures de formation théorique
- 84 heures en situation pratique

Contenus de la formation

- Expression écrite et orale
- Informatique
- Connaissance des publics
- Relation éducative
- Techniques d'animation
- Réglementation et sécurité
- Techniques de recherche d'emploi

Lieux et dates

Centre de formation – Site d'Asnières

53 rue RPC Gilbert
92600 Asnières-sur-Seine
01 46 88 10 10
FPA-92@ifac.asso.fr

Du 6 novembre 2014 au 5 janvier 2014

Date de réception des fiches de liaison : 31/10/14

Journée d'information et de tests : 5/11/14

Centre de formation - Ifac 78

39 bis rue Renoir
78960 Voisins-le-Bretonneux
01 30 64 67 30
FPA-78@ifac.asso.fr

Du 13 novembre au 19 décembre 2014

Journée d'information : 14/10/2014

Date de réception des fiches de liaison : 30/10/2014

Journée de tests : 04/11/2014

Les formations BPJEPS

Le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS) est un diplôme professionnel de niveau IV, délivré par le Ministère des Sports et le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative Il est inscrit au répertoire national des certifications professionnelles.

L'ifac propose :

La formation BPJEPS spécialité « Animation sociale » pour former des professionnels capables d'exercer une action de prévention et éducative de proximité et d'accompagner des publics spécifiques (personnes en difficulté d'insertion sociale et professionnelle, personnes âgées, personnes en situation de handicap).

La formation BPJEPS spécialité « Techniques de l'information et de la communication » pour former des animateurs impliqués dans des actions éducatives, culturelles, ou d'insertion liées aux technologies du multimédia.

La formation BPJEPS spécialité « Loisirs tous publics » pour former des animateurs socioculturels, des animateurs périscolaires, et des directeurs d'accueil de loisirs ou de centres de vacances

*Les descriptifs de ces formations sont disponibles sur le site de l'ifac :
www.ifac.asso.fr*

